

POUR AFFICHAGE

AU PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

Les personnes détenant la même date d'entrée à la liste de priorité d'emploi sont inscrites en fonction de l'expérience et de la scolarité acquises au 1^{er} juillet 2018.

Toute demande de correction à la liste de priorité d'emploi doit être adressée à madame Geneviève Leduc au Service des ressources humaines par écrit ou par courriel (genevieve_leduc@csmv.qc.ca) (poste téléphonique 2201) au plus tard le **30 juin 2018**.

Aucune correction ne sera apportée à la liste si la demande n'est pas adressée à la Commission scolaire dans le délai prévu.

Pour les demandes de procuration, une copie signée doit également être reçue au Service des ressources humaines au plus tard le 30 juin 2018 pour être considérée.

Par souci pour l'environnement, il est à noter que nous n'imprimerons plus une copie de la liste de priorité pour chaque personne convoquée. Cependant, quelques listes seront mises à votre disposition pour consultation sur place. Si vous désirez avoir votre propre copie, il est de votre responsabilité d'imprimer la liste qui sera publiée sur l'Intranet.

LES SÉANCES DE CHOIX DE POSTES SE FERONT
LES 15 ET 16 AOÛT 2018 (POUR LES ENSEIGNANTS INSCRITS SUR LA LISTE A) ET
LE 17 AOÛT 2018 (POUR LES ENSEIGNANTS INSCRITS SUR LA LISTE B),

À L'ÉCOLE :
À DÉTERMINER

LISTE B
classification :
Date d'entrée

**D'EMPLOI
PERSONNEL ENSEIGNANT**

2018-2019
(Prévisionnelle)

[illegible]

LISTE B
classification :
Date d'entrée

**D'EMPLOI
PERSONNEL ENSEIGNANT**

2018-2019
(Prévisionnelle)

[illegible]

LISTE B
classification :
Date d'entrée

**D'EMPLOI
PERSONNEL ENSEIGNANT**

2018-2019
(Prévisionnelle)

[illegible]

LISTE B
classification :
Date d'entrée

**D'EMPLOI
PERSONNEL ENSEIGNANT**

2018-2019
(Prévisionnelle)

[illegible]

LISTE B
classification :
Date d'entrée

**D'EMPLOI
PERSONNEL ENSEIGNANT**

2018-2019
(Prévisionnelle)

[illegible]